

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2024
Délibération n°2024-03-17

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi quatorze du mois de mars deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	18
Votants	25
VOTE	
Pour	15
Contre	1
Abstention	9

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absent :

M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT & M. Jean-Luc POINTEAU.

**FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION
DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2024
- Maquette réglementaire du budget primitif du budget principal

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2024.

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20240327-2024-03-17-DE Date de réception préfecture : 02/04/2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2024
Dépenses		6 811 800,00 €	Recettes		6 811 800,00 €
011	Charges à caractère général	946 449,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 153 013,00 €	013	Atténuations de charges	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00 €	70	Ventes de produits	417 554,00 €
014	Atténuations de produits	1 035 000,00 €	73	Impôts et taxes	2 380 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 021 950,00 €	731	Fiscalité locale	2 140 119,00 €
66	Charges financières	- €	74	Dotations et participations	1 355 527,00 €
67	Charges spécifiques	59 250,00 €	75	Autres produits de gestion courante	116 600,00 €
68	Dotations aux provisions	46 138,00 €			
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	250 000,00 €	042	Opérations d'ordre	72 000,00 €

Section d'investissement		BP 2024	Section d'investissement		BP 2024
Dépenses		2 120 900,00 €	Recettes		2 120 900,00 €
20	Immobilisations incorporelles	554 328,72 €	001	Résultat d'investissement reporté	1 269 406,11 €
20	Maison interco. des services publics (AP-2023-D02)	250 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	849 571,28 €	10	Dotations/FCTVA	105 273,89 €
23	Maison interco. des services publics (AP-2023-D02)	380 000,00 €	13	Subventions d'investissement	196 220,00 €
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	16	Emprunts	- €
040	Opérations d'ordre	72 000,00 €	040	Opérations d'ordre	250 000,00 €

Le règlement financier adopté au Conseil communautaire du 26 octobre 2022 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le Conseil communautaire puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2024 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2024 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission Finances, Marchés Publics et Contractualisations du 19 février 2024 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget annexe Administration Générale tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des virements entre chapitres pour ce budget géré en M57 lors de l'exercice budgétaire 2024, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des

dépenses de personnel), en précisant que le Conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;

- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 15 VOIX POUR / 1 VOIX CONTRE / 9 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance
Le 27/03/2024

Les secrétaires de séance
Jean-Luc POINTEAU Nicolas OUDAERT

La Présidente
Rita SCHLADT

